



Paris, le 29 octobre 2014

Foncière des Murs lance une augmentation de capital d'environ 200 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

A la suite du communiqué du 9 octobre 2014, Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital, pour un montant brut d'environ 200 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (« **DPS** ») des actionnaires.

Cette augmentation de capital a pour objet de permettre à Foncière des Murs de disposer des moyens financiers nécessaires pour saisir les opportunités d'investissements qui se présenteraient et soutenir ses projets de croissance dans les secteurs dans lesquels Foncière des Murs intervient déjà, et notamment dans le domaine de l'hôtellerie. Conformément à sa stratégie, ces investissements concerneront principalement des acquisitions d'actifs et de portefeuilles d'actifs.

Principales modalités de l'augmentation de capital

Chaque actionnaire de Foncière des Murs recevra le 31 octobre 2014 un DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la séance de bourse du 30 octobre 2014. 13 DPS permettront de souscrire à 2 actions nouvelles au prix de 20 euros par action (soit une valeur nominale de 4 euros et une prime d'émission de 16 euros par action).

L'exercice de la totalité des 64 223 435 DPS donnera lieu à l'émission de 9 880 528 actions nouvelles, soit un montant brut d'augmentation de capital de 197 610 560 euros.

Le prix de souscription fait apparaître une décote de 9,9% par rapport au cours de clôture de 22,20 euros de l'action Foncière des Murs du 28 octobre 2014 et de 8,7% par rapport au cours théorique ex-droit.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période d'exercice et de cotation des DPS commencera le 31 octobre 2014 et clôturera le 12 novembre 2014 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les DPS seront négociables et cotés sur le marché réglementé

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0012266047. Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles sont prévus le 21 novembre 2014. Les actions nouvelles porteront jouissance courante.

Intentions et engagements des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de Foncière des Murs (Foncière des Régions, Generali Vie¹, Predica, ACM Vie, Cardif Assurance Vie et Pacifica), détenant collectivement 90,6% du capital de Foncière des Murs, se sont irrévocablement engagés à exercer à titre irréductible la totalité des DPS attachés à leurs actions Foncière des Murs.

Foncière des Régions s'est également irrévocablement engagée à émettre un ordre d'un montant maximal d'environ 18,5 millions d'euros à titre réductible. Compte tenu de cet engagement, Foncière des Murs est assurée de réaliser l'augmentation de capital en totalité. Le nombre total d'Actions Nouvelles souscrites par Foncière des Régions fera l'objet d'un communiqué de presse de Foncière des Murs le 19 novembre 2014.

Foncière des Murs n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires.

Foncière des Murs, Foncière des Régions, Generali IARD, e-cie vie, Predica, ACM Vie, Cardif Assurance Vie et Pacifica ont pris des engagements d'abstention et de conservation pour une durée de 90 jours calendaires, sous réserve de certaines exceptions.

BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank interviennent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de cette augmentation de capital (les "**Chefs de File Associés**").

Information du public

Le prospectus, ayant reçu le visa n°14-578 de l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**") en date du 28 octobre 2014 est constitué (i) du document de référence de Foncière des Murs déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2014 sous le numéro D.14-0148 (le « **Document de Référence 2013** »), (ii) d'une note d'opération, qui incorpore par référence le rapport financier semestriel pour la période de six mois close le 30 juin 2014 en date du 25 juillet 2014, et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible, sans frais, au siège social de Foncière des Murs, 30 avenue Kléber, 75116 Paris, sur le site Internet de la société (www.foncieredesmurs.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

¹ Generali Vie cèdera les DPS attachés aux actions Foncière des Murs qu'elle détient à deux de ses affiliés qui les exerceront

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits pages 37 et suivantes du Document de Référence 2013 tels que mis à jour dans le rapport financier semestriel ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de Foncière des Murs

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des commerces d'exploitation. Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), partenaire immobilier des grands acteurs des murs d'exploitation, Foncière des Murs détient un patrimoine d'une valeur de 3 Md€.

www.foncieredesmurs.fr

Foncière des Régions, foncière partenaire

Acteur de référence de l'immobilier tertiaire, Foncière des Régions a construit son développement et son patrimoine autour d'une valeur clé et caractéristique, celle du partenariat. Avec un patrimoine total de 16 Md€ (10 Md€ en part du groupe) situé sur les marchés porteurs que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, Foncière des Régions est aujourd'hui le partenaire reconnu des entreprises et territoires, qu'elle accompagne dans leur stratégie immobilière avec un double objectif : valoriser le patrimoine urbain existant et concevoir l'immobilier de demain.

Foncière des Régions est engagée principalement aux côtés des Grands Comptes (Suez Environnement, Thales, Dassault Systèmes, Orange, EDF, IBM, Eiffage...) sur le marché des Bureaux. Le groupe déploie également son activité, de façon pionnière et pertinente, sur deux autres secteurs porteurs que sont le Résidentiel en Allemagne et l'Hôtellerie.

www.foncieredesregions.fr

CONTACTS

Relations presse

Géraldine Lemoine

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00

geraldine.lemoine@fdr.fr

Relations investisseurs

Paul Arkwright

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85

paul.arkwright@fdr.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE et telle que transposée dans chacun des Etats Membres, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Foncières des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « FSMA »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Résumé du Prospectus

Visa n° 14-578 en date du 28 octobre 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** », qui sont présentés en cinq Sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

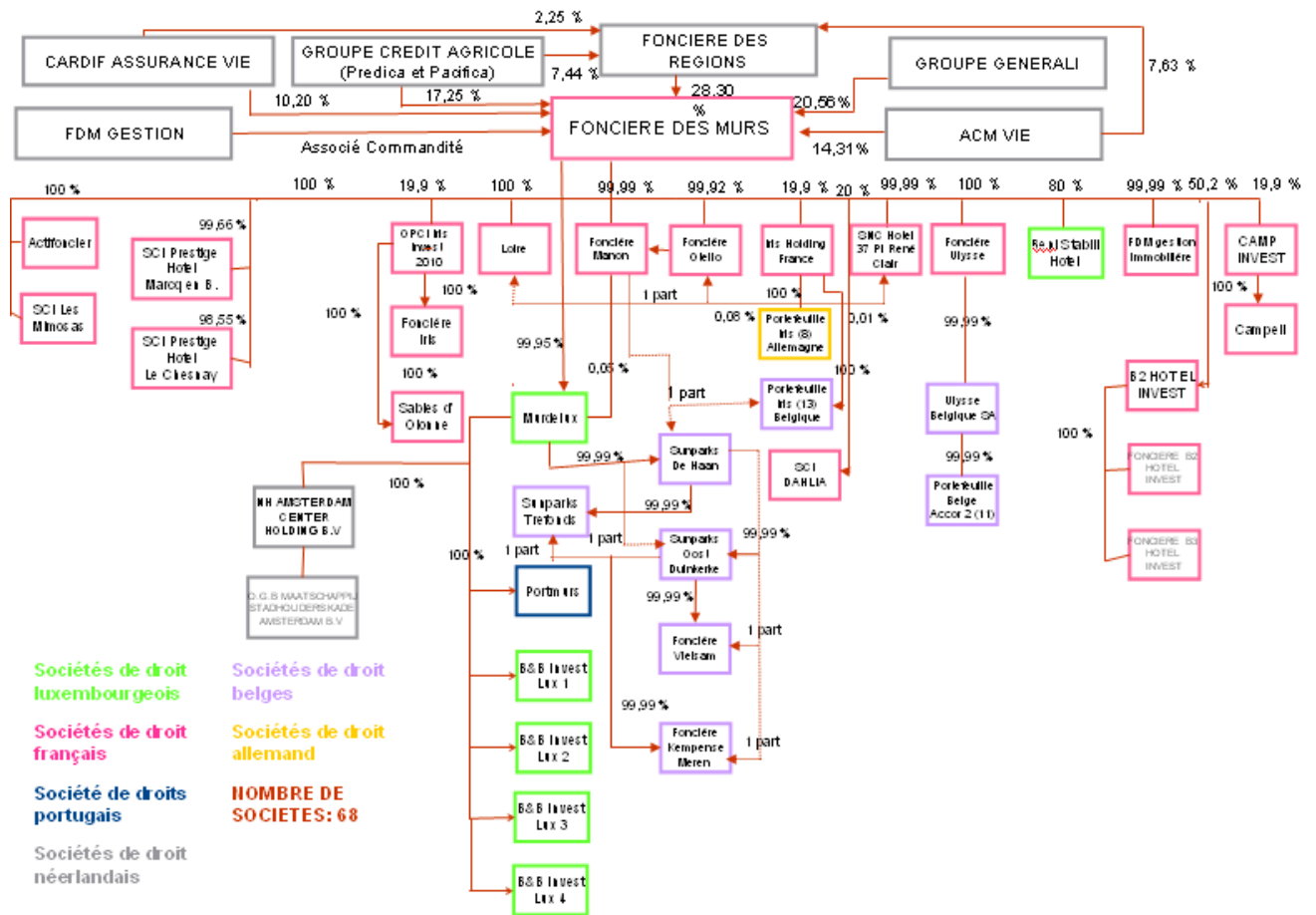
Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « *sans objet* ».

Section A - Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
Section B - Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Foncière des Murs (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « Groupe »).
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : 30, avenue Kléber – 75116 Paris.- Forme juridique : société en commandite par actions.- Droit applicable : droit français.- Pays d'origine : France.

<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Foncière des Murs est une société foncière ayant opté pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (« SIIC »), spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé et des loisirs. Elle détient, au 30 juin 2014, un patrimoine composé de 531 actifs d'une valeur d'expertise totale de 3.187 M€, répartis en France et en Europe. La politique d'investissement de la société privilégie les partenariats avec des opérateurs leaders de leur secteur d'activité, en vue d'offrir un rendement récurrent à ses actionnaires.</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Foncière des Murs, leader dans l'hôtellerie, a connu une activité dynamique en 2013 qui s'est poursuivie au premier semestre 2014, avec pour chantiers majeurs, le développement européen dans l'hôtellerie, le renforcement de sa structure financière, le renouvellement des baux, la poursuite de sa politique de rotation de son patrimoine et d'accompagnement de ses locataires.</p> <p>Au cours du 1^{er} semestre 2014, Foncière des Murs a poursuivi sa politique active de développement et d'<i>asset management</i>.</p> <p>En juin 2014, la société a acquis l'hôtel NH Amsterdam Centre pour un montant total de 48 M€. Cet hôtel 4 étoiles, situé dans le centre d'Amsterdam, est loué au Groupe NH Hoteles dans le cadre d'un bail de 20 ans fermes à loyer fixe indexé, triple net.</p> <p>Foncière des Murs a également accompagné son partenaire, le Groupe B&B Hôtels, en signant trois VEFA, dont deux en région parisienne, à Romainville et Torcy ainsi qu'une en périphérie lyonnaise. Ces trois hôtels, pour un montant total de 19,6 M€, sont assortis de baux de 12 ans fermes à loyer triple net, fixe et indexé.</p> <p>En parallèle, depuis début 2014, 17 actifs ont été cédés pour une valeur de 135,3 M€ et des accords de cession portant sur 3 actifs représentant un montant total de 9,3 M€ ont été signés. Ces transactions sont en ligne avec les valeurs d'expertise 2013.</p> <p>A fin septembre 2014, la durée résiduelle ferme des baux reste très élevée à 7,1 années, tandis que le taux d'occupation demeure de 100% sur le portefeuille.</p> <p>Par ailleurs, Foncière des Murs a signé, en mai 2014, un crédit bancaire de 208 M€, d'une maturité de 5 ans. Ce financement est adossé à un portefeuille d'actifs diversifiés, majoritairement dans l'hôtellerie et les commerces d'exploitation, finalisant ainsi le refinancement de ses dettes à échéance 2014 et portant la maturité moyenne de la dette à 5,9 ans.</p> <p>Le ratio de <i>loan-to-value</i> (LTV) à fin juin 2014 s'établit à 42,8 %, tandis que le coût de la dette ressort à 3,8 % et le ratio de couverture des frais financiers (ICR) à 3,22.</p> <p>A fin septembre 2014, les loyers s'établissent à 133,7 M€ en part du Groupe, en baisse de 5,1 % par rapport à fin septembre 2013. Cette évolution s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'impact des cessions intervenues en 2013 et 2014 (-8,1 M€) ; – les acquisitions pour 1,5 M€ ; – l'évolution de -0,4 % à périmètre constant (-0,6 M€) est principalement liée à la contreperformance du chiffre d'affaires Accor en France à fin septembre (-1,3 %) et aux renégociations de loyers en contrepartie de nouveaux baux de 12 ans sur le patrimoine Jardiland, compensées partiellement par l'indexation.

B.5 Groupe auquel l'émetteur appartient

A la date de la Note d'Opération, la Société est à la tête d'un groupe de sociétés dont l'organisation est reproduite dans l'organigramme ci-après (en pourcentage du capital).



B.6 Principaux actionnaires

Au 22 octobre 2014, le capital social de la Société s'élève à 256.893.740 euros, entièrement libéré et réparti comme suit :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote (exerçables en assemblée générale)	% voix
Foncière des Régions	18.174.926	28,30	18.174.926	28,30
Generali Vie	13.206.597	20,56	13.206.597	20,56
Predica	9.644.147	15,02	9.644.147	15,02
ACM Vie	9.192.039	14,31	9.192.039	14,31
Cardif Assurance Vie	6.551.838	10,20	6.551.838	10,20
Pacifica	1.433.631	2,23	1.433.631	2,23
Public	6.014.557	9,37	6.014.557	9,37
Autodétention	5.700	0,00	-	-
Total	64.223.435	100	64.217.735	100

Entre le 1er janvier 2014 et la date de la Note d'Opération, la Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil légal.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

B.7 Informations financières historiques clés sélectionnées et changements significatifs depuis les dernières informations financières historiques

Les tableaux ci-dessous sont extraits du bilan et du compte de résultat consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 (données auditées) et les périodes de six mois closes les 30 juin 2014 et 2013 (qui ont fait l'objet d'un examen limité), établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Compte de résultat consolidé (format EPRA)

Chiffres clés (K€)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2013	30/06/2014
Loyers nets	200.588	181.708	201.087	100.160	94.682
Coûts de fonctionnement nets	-6.200	-6.171	-8.905	-4.008	-4.936
Résultat opérationnel courant	194.429	174.145	192.365	96.307	89.717
Résultat opérationnel	290 078	221.091	225.405	118.564	103.633
Coût de l'endettement financier net	-75 292	-66.209	-61.535	-28.962	-26.954
Résultat net de l'exercice/période part du Groupe	141 331	99.704	174.933	109.101	24.101

Bilan consolidé (Format EPRA)

En K€	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2014
Immeubles de placement et actifs destinés à être cédés	2.948.710	3.298.579	3.232.011	3.186.561
Dettes financières	1.495.495	1.566.908	1.495.276	1.531.001
Capitaux propres part du Groupe	1.277.981	1.416.259	1.495.045	1.417.416

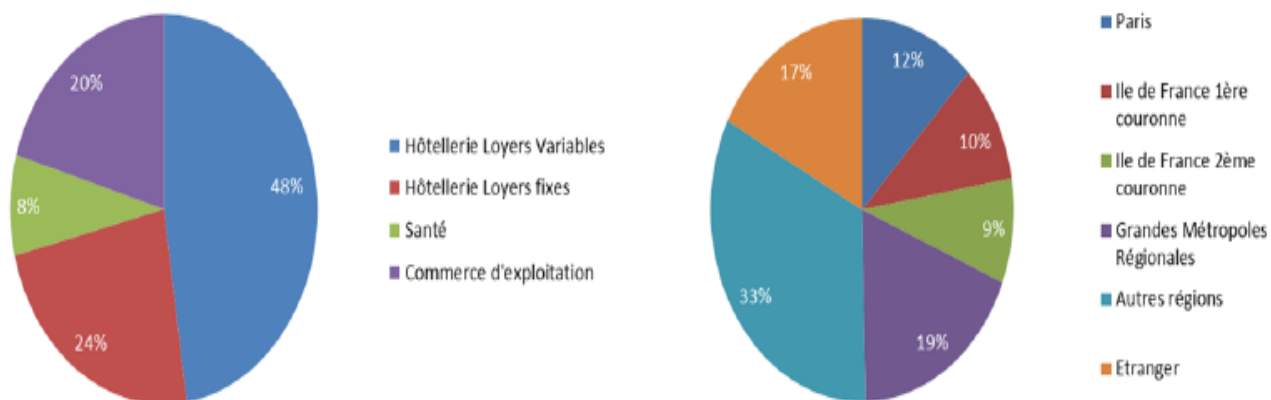
Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Informations sectorielles

	31/12/2011		31/12/2012		31/12/2013	
	Patrimoine hors droits (M€)	Taux de capitalisation	Patrimoine hors droits (M€)	Taux de capitalisation	Patrimoine hors droits (M€)	Taux de capitalisation
Hôtellerie	1 581	6,2 %	2.312	6.2 %	2.303	6.2 %
Santé	423	6,3 %	356	6.3 %	332	6.3 %
Commerces d'exploitation	692	6,4 %	630	6.4 %	597	6.2 %

	30/06/2013		30/06/2014	
	Patrimoine hors droits (M€)	Taux de capitalisation	Patrimoine hors droits (M€)	Taux de capitalisation
Hôtellerie	2277	6.2 %	2.335,1	6.3 %
Santé	343,9	6.5 %	241,9	6.5 %
Commerces d'exploitation	607	6.3 %	596,1	6.3 %

Répartition du patrimoine de Foncière des Murs au 30 juin 2014



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Autres informations financières

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/06/2013	30/06/2014
LTV consolidé	48,4 % (*)	44,8 % (**)	43,2 % (***)	43,1 % (****)	42,8 % (*****)
ANR Triple Net EPRA par action, (en euros)	22,6	22	23,3	22	22
ANR EPRA par action (en euros)	27,0	25,9	26,2	25,3	25,3
ICR consolidé	2,58	2,6	3,21	3,28	3,22
Résultat net récurrent EPRA par action (en euros)	2,14	1,82	1,93	0,98	0,90

(*) avant retraitement des actifs sous promesse, le ratio de LTV consolidé s'élève à 49,5 %.

(**) avant retraitement des actifs sous promesse, le ratio de LTV consolidé s'élève à 46,6 %.

(***) avant retraitement des actifs sous promesse, le ratio de LTV consolidé s'élève à 45 %.

(****) avant retraitement des actifs sous promesse, le ratio de LTV consolidé s'élève à 45,5 %.

(*****) avant retraitement des actifs sous promesse, le ratio de LTV consolidé s'élève à 45,4 %.

B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe, avant augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant pour faire face à ses obligations au cours des douze (12) prochains mois, à compter de la date du visa du Prospectus.

Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Code ISIN FR0000060303.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'Actions Nouvelles / Valeur nominale des actions	A ce jour, le capital de la Société est composé de 64.223.435 actions, d'une valeur nominale de 4 euros chacune, toutes entièrement libérées. L'Emission porte sur 9.880.528 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.
C.4	Droits attachés aux Actions Nouvelles	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> – droit à dividendes ; – droit de vote ; – droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et – droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris prévue le 21 novembre 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000060303).
C.7	Politique en matière de dividendes	Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante. Au cours des trois derniers exercices, la Société a distribué un dividende de 1,55 euro par action en 2014 au titre de l'exercice 2013 et de 1,50 euro par action en 2013 et en 2012 au titre, respectivement, des exercices 2012 et 2011.
Section D - Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risques suivants, auxquels Foncière des Murs est exposée : <i>Risques relatifs au secteur d'activité de Foncière des Murs</i> <ul style="list-style-type: none"> – Foncière des Murs est exposée à l'évolution du marché de l'immobilier, notamment : <i>Le risque d'évolution des taux de capitalisation</i>

	<p><i>Le risque relatif à l'évolution des valeurs locatives</i></p> <p><i>Le risque relatif à la combinaison de la hausse des taux de capitalisation et de la baisse des loyers</i></p> <p><i>Le risque relatif à l'impact de l'évolution de la valeur du portefeuille sur les covenants financiers</i></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est exposée au risque de taux et notamment à une augmentation des taux d'intérêt <p><u>Risques relatifs aux actifs et à la stratégie de Foncière des Murs</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est exposée aux risques liés aux acquisitions d'actifs– Foncière des Murs est exposée aux évolutions des valeurs de marché de son patrimoine– Foncière des Murs est exposée à des risques liés à la concentration de son patrimoine– Risques liés à la non-réalisation de la stratégie de la Société– Risques liés à la concentration des locataires <p><u>Risques liés à l'exploitation des actifs</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est exposée aux risques liés aux coûts des couvertures d'assurance appropriées– Foncière des Murs est exposée aux risques liés à la défaillance de ses systèmes d'information <p><u>Risques liés aux réglementations applicables</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est soumise à la réglementation des baux commerciaux– Foncière des Murs est exposée à des risques en matière d'environnement, de santé et de sécurité <p><u>Risques relatifs au régime SIIC</u></p> <p><u>Risques fiscaux</u></p> <p><u>Risques relatifs à l'organisation et à la structure juridique de Foncière des Murs</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est dépendante de Foncière des Régions pour un certain nombre de prestations– Foncière des Murs pourrait être exposée au risque de conflit d'intérêts avec les sociétés du groupe Foncière des Régions– Foncière des Régions exerce une influence notable sur Foncière des Murs– Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions <p><u>Risques relatifs à la structure financière de Foncière des Murs</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Foncière des Murs est exposée au risque de liquidité– Foncière des Murs est exposée aux risques liés au respect des ratios financiers– Foncière des Murs est exposée au risque de change <p><u>Risques relatifs aux faits exceptionnels et aux litiges</u></p>
--	---

D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n’offrir qu’une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; – les actionnaires qui n’exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; – le prix de marché des Actions Nouvelles de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; – la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; – des ventes d’actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s’agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s’agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; – en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
Section E - Offre		
E.1	Montant total du produit de l’Emission et estimation des dépenses totales liées à l’Emission /Montant net estimé du produit de l’Emission	<p>A titre indicatif, le produit brut et l’estimation du produit net de l’Emission seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – produit brut : environ 197,6 millions euros ; – rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 1 million d’euros ; – produit net estimé : environ 196,6 millions d’euros.
E.2a	Raisons de l’Emission	<p>L’Emission a pour objet de permettre à la Société de disposer des moyens financiers nécessaires pour saisir les opportunités d’investissement qui se présenteraient et soutenir ses projets de croissance dans les secteurs dans lesquels la Société intervient déjà, et notamment dans le domaine de l’hôtellerie.</p> <p>La Société entend poursuivre ses projets d’investissements potentiels en France et en Europe visant des hôtels présentant des caractéristiques comparables à ceux qui composent son portefeuille à la date du prospectus (hôtellerie économique/milieu de gamme, marchés porteurs, enseignes de qualité). Aucun accord n’a été finalisé à ce jour. Certains de ces projets pourraient être conclus d’ici la fin de l’année et feront l’objet d’un communiqué dès qu’un accord aura été trouvé.</p> <p>En outre, la Société étudie un projet de partenariat d’investissement hôtelier pour un montant total de fonds propres de l’ordre de 150 millions d’euros. Foncière des Murs en serait le premier actionnaire (avec un investissement de l’ordre de 60 millions d’euros) et pourrait y associer des investisseurs long terme, présents ou non à son capital. Il permettrait à la Société de se doter d’une compétence additionnelle pour investir dans des hôtels au moyen de contrats de management hôtelier plutôt que des baux commerciaux. Cette modalité correspond à un</p>

		<p>besoin croissant des groupes hôteliers souhaitant financer leur développement. Ce partenariat, qui représente une activité complémentaire et accessoire au cœur de métier de l'activité de Foncière des Murs, fait actuellement l'objet de discussions avec des investisseurs potentiels et pourrait être conclu d'ici la fin de l'année. Il fera l'objet d'un communiqué dès que ses modalités auront été fixées.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Emission	<p><i>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</i> 9.880.528 Actions Nouvelles.</p> <p><i>Prix de souscription des Actions Nouvelles</i> 20 euros par action (4 euros de valeur nominale et 16 euros de prime d'émission).</p> <p><i>Jouissance des Actions Nouvelles</i> Courante.</p> <p><i>Droit préférentiel de souscription</i> La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 octobre 2014 ; et- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">- à titre irréductible, à raison de 2 Actions Nouvelles de 4 euros de valeur nominale chacune pour 13 actions existantes possédées (13 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 Actions Nouvelles au prix de 20 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.- à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 31 octobre 2014 et négociés sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 12 novembre 2014 inclus à l'issue de la séance de bourse, sous le code ISIN FR0012266047.</p> <p><i>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote offerte</i> Sur la base du cours de clôture de l'action Foncière des Murs le 28 octobre 2014, soit 22,20 euros :</p> <ul style="list-style-type: none">- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 20 euros fait apparaître une décote faciale de 9,9 %,- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,29 euros,- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 21,91 euros,- le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 8,7 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit. <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.</p> <p><i>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque</i></p>

entendrait prendre une souscription de plus de 5 %

Foncière des Régions, actionnaire détenant 18.174.926 actions de la Société (soit 28,30 % du capital) à la date de la Note d'Opération, s'est engagé irrévocablement en date du 28 octobre 2014, à :

- souscrire à 2.796.142 Actions Nouvelles, à titre irréductible, sur exercice de l'intégralité de ses 18.174.926 droits préférentiels de souscription (hors rompus) ; et
- à émettre un ordre d'un montant maximal de 18.523.960 euros en vue de la souscription d'un nombre maximal de 926.198 Actions Nouvelles, à titre réductible.

Generali Vie, actionnaire détenant 13.206.597 actions de la Société (soit 20,56 % du capital) à la date de la Note d'Opération, a conclu, en date du 28 octobre 2014, avec deux de ses affiliés, un contrat de cession de l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription aux termes duquel il s'est engagé irrévocablement à céder à :

- Generali IARD, société anonyme au capital de 59.493.775 euros, dont le siège social est situé 7/9, boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 062 663 (« **Generali IARD** »), 3.757.130 droits préférentiels de souscription ; et
- e-cie vie, société anonyme au capital de 86.950.710 euros dont le siège social est situé 7/9, boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 440 315 612 (« **e-cie vie** »), 9.449.466 droits préférentiels de souscription.

Par ailleurs, Generali IARD et e-cie vie se sont engagées irrévocablement, chacune pour ce qui la concerne, à acquérir, la pleine et entière propriété de, respectivement, 3.757.130 et 9.449.466 droits préférentiels de souscription et à souscrire, à titre irréductible, respectivement, à 578.020 et 1.453.764 Actions Nouvelles sur exercice de l'intégralité de leurs droits préférentiels de souscription ainsi acquis (hors rompus).

Predica, actionnaire détenant 9.644.147 actions de la Société (soit 15,02 % du capital) à la date de la Note d'Opération, s'est engagé irrévocablement, en date du 28 octobre 2014, à souscrire à 1.483.714 Actions Nouvelles à titre irréductible, sur exercice de l'intégralité de ses 9.644.147 droits préférentiels de souscription (hors rompus).

ACM Vie, actionnaire détenant 9.192.039 actions de la Société (soit 14,31 % du capital) à la date de la Note d'Opération, s'est engagé irrévocablement, en date du 28 octobre 2014, à souscrire à 1.414.158 Actions Nouvelles à titre irréductible, sur exercice de l'intégralité de ses 9.192.039 droits préférentiels de souscription (hors rompus).

Cardif Assurance Vie, actionnaire détenant 6.551.838 actions de la Société (soit 10,20 % du capital) à la date de la Note d'Opération, s'est engagé irrévocablement, en date du 28 octobre 2014, à souscrire à 1.007.974 Actions Nouvelles à titre irréductible, sur exercice de l'intégralité de ses 6.551.838 droits préférentiels de souscription (hors rompus).

Pacifica, actionnaire détenant 1.433.631 actions de la Société (soit 2,23 % du capital) à la date de la Note d'Opération, s'est engagé irrévocablement, en date du 28 octobre 2014, à souscrire à 220.558 Actions Nouvelles à titre irréductible, sur exercice de l'intégralité de ses 1.433.631 droits préférentiels de souscription (hors rompus).

Les engagements de souscription couvrent au total 100 % du montant de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse où l'ordre d'un montant maximal de 18.523.960 euros, qui sera passé par Foncière des Régions en vue de la souscription à titre réductible d'un nombre maximal de 926.198 Actions Nouvelles, serait intégralement servi, le pourcentage du nombre d'actions de

		<p>la Société que Foncière des Régions détiendrait à l'issue de l'Emission (y compris l'ensemble des Actions Nouvelles souscrites) serait égal à 29,55 %.</p> <p>La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.</p> <p>Garantie :</p> <p>L'Emission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p>La Société a conclu un contrat de direction avec BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.</p> <p>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 31 octobre 2014 et le 12 novembre 2014 inclus à la clôture de la séance de bourse et payer le prix de souscription correspondant.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 12 novembre 2014 à la clôture de la séance de bourse.</p> <p>Intermédiaires financiers</p> <p>Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 12 novembre 2014 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.</p> <p>Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 12 novembre 2014 inclus auprès de CM-CIC SECURITIES, 6, avenue de Provence, 75009 Paris.</p> <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CM-CIC SECURITIES, 6, avenue de Provence, 75009 Paris, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p> <p>Chefs de File, Teneurs de Livre Associés</p> <ul style="list-style-type: none">– BNP PARIBAS, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris ; et– Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 9, quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex.
--	--	---

		<p>Calendrier indicatif</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="440 352 699 407">Dates</th> <th data-bbox="699 352 1511 407">Opérations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="440 432 699 516">28 octobre 2014</td> <td data-bbox="699 432 1511 516">Décision du gérant fixant les modalités définitives de l'augmentation de capital</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 516 699 569">28 octobre 2014</td> <td data-bbox="699 516 1511 569">Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 569 699 680">29 octobre 2014</td> <td data-bbox="699 569 1511 680">Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 680 699 732">29 octobre 2014</td> <td data-bbox="699 680 1511 732">Diffusion par Euronext de l'avis d'émission</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 732 699 856">31 octobre 2014</td> <td data-bbox="699 732 1511 856">Ouverture de la période de souscription Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 856 699 947">12 novembre 2014</td> <td data-bbox="699 856 1511 947">Clôture de la période de souscription (à la clôture de la séance de bourse) Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 947 699 1031">du 13 au 19 novembre 2014</td> <td data-bbox="699 947 1511 1031">Centralisation des souscriptions</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 1031 699 1213">19 novembre 2014</td> <td data-bbox="699 1031 1511 1213">Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 1213 699 1346">21 novembre 2014</td> <td data-bbox="699 1213 1511 1346">Emission des Actions Nouvelles Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	Opérations	28 octobre 2014	Décision du gérant fixant les modalités définitives de l'augmentation de capital	28 octobre 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus	29 octobre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus	29 octobre 2014	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission	31 octobre 2014	Ouverture de la période de souscription Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris	12 novembre 2014	Clôture de la période de souscription (à la clôture de la séance de bourse) Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription	du 13 au 19 novembre 2014	Centralisation des souscriptions	19 novembre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible	21 novembre 2014	Emission des Actions Nouvelles Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
Dates	Opérations																					
28 octobre 2014	Décision du gérant fixant les modalités définitives de l'augmentation de capital																					
28 octobre 2014	Visa de l'AMF sur le Prospectus																					
29 octobre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus																					
29 octobre 2014	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission																					
31 octobre 2014	Ouverture de la période de souscription Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris																					
12 novembre 2014	Clôture de la période de souscription (à la clôture de la séance de bourse) Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription																					
du 13 au 19 novembre 2014	Centralisation des souscriptions																					
19 novembre 2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible																					
21 novembre 2014	Emission des Actions Nouvelles Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.																					
E.4	<p>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Emission</p>	<p>BNP PARIBAS et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'Emission, et/ou certains de leurs affiliés, ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Les intentions de souscription des membres du Conseil de surveillance de la Société, ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci, sont décrites ci-dessus.</p> <p>Foncière des Régions détient 28,30 % du capital et des droits de vote de la Société et est un de ses principaux actionnaires et l'actionnaire à 100 % de son gérant commandité, FDM Gestion. En outre, Foncière des Régions est membre du Conseil de surveillance de la Société.</p> <p>Au total, le groupe Crédit Agricole détient 17,28 % du capital et des droits de vote de Foncière des Murs (Predica et Pacifica détiennent respectivement 15,02 % et 2,23 % du capital et des droits de vote de Foncière des Murs et deux autres entités détiennent également</p>																				

		<p>respectivement 0,0243% et 0,0033% du capital et des droits de vote). Predica, Pacifica et Crédit Agricole Assurances ont par ailleurs conclu des pactes d'actionnaires et/ou d'associés avec Foncière des Murs, afin de régir leurs relations dans le cadre de leurs partenariats hôteliers.</p> <p>Predica, représentée par Emeric Servin, est membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Investissement de Foncière des Murs. Pacifica, représentée par Pierrick Louis, est membre du Conseil de surveillance de Foncière des Murs.</p>						
E.5	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage</p>	<p><i>Personne ou entité offrant de vendre des actions</i></p> <p>En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>90 jours calendaires sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement de conservation de Foncière des Régions, Generali IARD, e-cie vie, Predica, ACM Vie, Cardif Assurance Vie et Pacifica</i></p> <p>90 jours calendaires sous réserve de certaines exceptions.</p>						
E.6	<p>Montant et pourcentage de dilution</p>	<p>Incidence de l'Emission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'Emission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action Foncière des Murs (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 septembre 2014 – et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2014, après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="440 1243 1352 1570"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres par action (en euros) ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles</td> <td>22,24</td> </tr> <tr> <td>Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles</td> <td>21,93</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>(1) Il est précisé qu'il n'existe aucun instrument financier ou droit donnant accès à des actions nouvelles ou existantes de la Société.</i></p> <p>Incidence de l'Emission sur la situation de l'actionnaire</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de Foncière des Murs préalablement à l'Emission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions</p>		Quote-part des capitaux propres par action (en euros) ⁽¹⁾	Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	22,24	Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	21,93
	Quote-part des capitaux propres par action (en euros) ⁽¹⁾							
Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	22,24							
Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	21,93							

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

		<p>composant le capital social de la Société à la date de la Note d'Opération) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="440 247 1360 537"> <thead> <tr> <th data-bbox="440 317 954 428"></th> <th data-bbox="954 247 1360 317">Participation (en %)⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="440 317 954 428">Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles</td> <td data-bbox="954 317 1360 428">1,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="440 428 954 537">Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles</td> <td data-bbox="954 428 1360 537">0,87</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>(1) Il est précisé qu'il n'existe aucun instrument financier ou droit donnant accès à des actions nouvelles ou existantes de la Société.</i></p>		Participation (en %) ⁽¹⁾	Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	1,00	Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	0,87
	Participation (en %) ⁽¹⁾							
Avant Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	1,00							
Après Emission de 9.880.528 Actions Nouvelles	0,87							
E.7	Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'émetteur	Sans objet.						